

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation ERBM 2024

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

Pour 2024, la région Hauts-de-France bénéficie d'une dotation de 13 M€ pour financer des réhabilitations de logements sociaux miniers énergivores au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM). La répartition entre EPCI du bassin minier du solde des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2024 concernant les opérations en cours a été soumise aux membres du CRHH le 19 septembre 2024. Pour l'ensemble de l'exercice 2024, la répartition suivante est proposée :

Répartition des AE entre EPCI pour 2024			
CCCO (59)	0 €	Total Nord 3 626 500 €	Total Hauts-de-France 13 000 000 €
DA (59)	751 500 €		
CAPH (59)	851 000 €		
CAVM (59)	2 024 000 €		
CABBALR (62)	3 514 600 €	Total Pas-de-Calais 9 373 500 €	
CALL (62)	4 957 300 €		
CAHC (62)	901 600 €		

Le CRHH émet un avis favorable sur cette répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à l'ERBM pour 2024.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS